

Règlement

Le règlement doit être respecté sous peine de disqualification.

Article 1

La Corrida de Noël de Toulouse aura lieu le Dimanche 18 décembre 2022.
Le départ sera donné place de la Daurade, lieu emblématique de notre si belle cité.
Départ du 5km 9h45
Départ du 10km 10h15

Article 2

4 épreuves :

- *5km course (certificat ou licence)
 - *10km course (certificat ou licence)
 - *5km marche nordique ou athlétique (certificat ou licence)
 - *10km marche nordique ou athlétique (certificat ou licence)
- Les marcheurs "balade" participeront au 5km, sans certificat et donc sans classement.

Article 3

Aucun véhicule ou bicyclette n'est autorisé sur le parcours de l'épreuve. Les ravitaillements en boisson et nourriture sont assurés par l'organisation selon les règles en vigueur pour les courses hors stade.

Article 4

Les coureurs participent à l'épreuve sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de défaillances consécutifs à un mauvais état de santé. Le service médical pourra mettre hors course les concurrents mettant leur santé en danger. Tout coureur participant à l'épreuve autorise le service médical à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.

Article 5

Le 10km est ouvert aux participants nés en 2006 et avant. Le 5km est ouvert aux participants nés en 2008 et avant. Les concurrents mineurs doivent joindre une autorisation parentale à la demande d'inscription.

Article 6

Les inscriptions devront être obligatoirement accompagnés du règlement des frais d'engagement à l'épreuve et des documents suivants :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass Running délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation :
 - Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par la fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition OU "Sport en compétition":
 - Ou d'une licence compétition délivrée par l'UNSS (Union Nationale du sport Scolaire) ou L'UGSEL (Union Gymnastique et Sportive de l'enseignement Libre), en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire
 - Ou d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition ou du sport en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.
- * Depuis le 1er janvier 2019, les licences de compétition délivrées par la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'Orientation ou la Fédération Française de Pentathlon Moderne ne sont plus acceptées pour ce type d'épreuve
- Une autorisation parentale est obligatoire pour tous les participants mineurs, y compris pour les juniors qui n'auront pas 18 ans le jour de la course.
 - Animation enfants (sur la place de la Daurade)

Article 7

Les CLASSEMENTS seront établis après l'arrivée. Les 3 premiers et 3 premières de chaque épreuve. La préoccupation de la COVID ne nous permet pas de prendre du temps afin de récompenser les catégories.

Nous en sommes désolés. En espérant que cela ira mieux l'année prochaine.

Article 8

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de "AVIVA Assurances" . Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, pour les éventuels dommages corporels liés à leur pratique sportive.

Article 9

Le remboursement de l'inscription ne pourra en aucun cas être effectué.

En cas d'annulation de l'épreuve, nous conserverons les inscriptions pour l'année suivante.

Article 10

La participation à l'épreuve implique la connaissance de ce règlement. Tout manquement au respect de ce règlement entraînera la disqualification du coureur.

Article 11

Les inscriptions pourront se faire via internet sur le site internet jusqu'au 16 décembre 18h.
Les retraits des dossards et les dernières inscriptions pourront se faire sur le site de l'épreuve samedi 17 décembre de 10h à 17h00.
Pas d'inscriptions le jour de la course.